



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2022/22

Référence SPW-ARNE :  
10008837/GLE.amaRéférence SPW-TLPE :  
10008837/GLE.ama

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PERMIS UNIQUE**

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU  
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le demandeur est s.a. **RENEWI BELGIUM**, demeurant à **Gerard Mercatorstraat 8 à 3920 LOMMEL**.

Le terrain concerné est situé **Rue de l'Environnement 18 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 1re division section A n° 125 B 6, 125 T 5, 125 X 5, 125 V 5, 125 Y 5, 125 P 5**.

Le projet consiste à **régulariser la construction et l'exploitation de dalles de stockage**,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 06/07/2023	Le 11/07/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 28/08/2023 <u>Heure de clôture</u> : 11h45	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : <a href="mailto:enquete@seraing.be">enquete@seraing.be</a>

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Collège Communal de la Ville de Seraing**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du **service de l'urbanisme** - Courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) - Tél : **04/330.84.87**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : s.a. **RENEWI BELGIUM** - Courriel : [laurence.comel@renewi.com](mailto:laurence.comel@renewi.com) - Tél : +3243389925 ou après du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 6 juillet 2023.**

Pour le collège,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
(délégation du 28 octobre 2022 -  
CDLD art. L1132-5)

Myriem NOURI  
Agente technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24/03/2023)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOF  
CINQUIÈME ÉCHEVINE